



ILS NE NOUS EMPÊCHERONT PAS DE LUTTER !

Appel soumis à signature

d'organisations et de personnalités.

Il est facile de constater que plus les gouvernements déroulent leurs politiques anti-sociales, racistes et militaristes, plus le patronat et l'Etat répriment les mouvements et les militants et militantes du monde du travail et de la jeunesse.

En 2025, les rassemblements contre la répression vis-à-vis des militants et militantes syndicaux, contre la guerre à Gaza ou dans la jeunesse ont souvent été des succès sur le plan numérique. Des milliers de personnes se sont rassemblées en solidarité avec celles et ceux qui subissaient les coups des patrons ou de l'État.

LIEN : <https://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/ce-jugement-est-severe-pour-les-cinq-syndicats-juges-pour-leur-intrusion-au-siege-du-groupe-cest-lindignation-10-07-2025-6HM42NDITBAJ5M53IGNOJ6UBPU.php>

À La Poste, entreprise qui supprime des milliers d'emplois chaque année, cette logique répressive se déploie avec force. Pour ce faire elle emploie contre ceux et celles qui luttent des méthodes expéditives et brutales. On y respire un parfum d'impunité !

Impunité alors qu'un reportage d'Envoyé spécial avait fait la lumière sur une « cellule spéciale » qui au plus haut niveau de l'entreprise visait (et vise encore ?) à étouffer les causes professionnelles des suicides à La Poste. Étouffé aussi le scandale de centaines de milliers de masques chirurgicaux stockés et non distribués aux postiers et postières pendant l'épidémie du Covid en 2020.

LIEN : <https://www.ouest-france.fr/economie/entreprises/la-poste/la-poste-saurait-cache-pres-de-vingt-quatre-millions-de-masques-denonce-le-syndicat-sud-ptt-6802333>

Impunité également sur la « carte des partenaires », document RH interne qui classe les agents selon leur opposition aux projets de suppressions d'emplois et qui préconise « la contrainte » pour qu'ils s'y rallient. Contournement de l'obligation de transparence sur la quantification de la charge de travail des facteurs et factrices. La Poste va jusqu'à combattre juridiquement le Règlement Intérieur du CSE Central qui permet aux élus de se déplacer librement dans les locaux de l'entreprise et de communiquer oralement avec les salariés.

Cerise sur le gâteau : la pratique des faux témoignages visant à calomnier, faire condamner ou licencier abusivement des syndicalistes de l'entreprise est monnaie courante dans la plus grande entreprise du pays. L'un des exemples les plus graves : un haut cadre de La Poste avait tenté de salir Gaël en l'accusant d'avoir des liens avec des djihadistes auprès de la rédaction de France 2 pour tenter d'empêcher la diffusion du reportage d'Envoyé spécial. (LIEN ARTICLE BLAST : <https://www.blast.info/fr/articles/2025/au-tribunal-lacharnement-de-la-poste-contre-ses-syndicalistes-Pf8gLgZTJmF6RR09mjHO>) La Poste veut aujourd'hui, 8 ans après cette grève de 2018 et une victoire juridique en cour d'appel de Versailles de janvier 2019, remettre en cause sa liberté de circulation dans les centres.

LIEN ENVOYÉ SPÉCIAL : <https://www.franceinfo.fr/economie/emploi/carriere/vie-professionnelle/sante-au-travail/video-la-poste-sous-tension-3609371.html>

Le 10 juillet 2025, Gaël, Yann, Mohamed, Brahim et Dalila ont été condamnés à des amendes pour « violation de domicile professionnel ». Gaël a même été sanctionné par 6 mois de prison avec sursis pour « violation de domicile et violences » plus de 11 ans après les faits. Des peines qui vont largement au-delà de ce que prouvent les vidéos et des réquisitions du procureur, pourtant peu soupçonnable de sympathie à l'égard des militants syndicalistes puisqu'il demandait des Travaux d'Intérêt Général. Un verdict clairement politique.

Alors, de quoi nos camarades postiers et postières sont-ils coupables ? D'avoir représenté leurs collègues grévistes ? De s'être rendus au siège de leur entreprise lors d'un conflit du travail ? D'avoir exercé leurs mandats syndicaux ? D'avoir obligé la Poste à embaucher des collègues précaires ? D'avoir démontré durant leur procès que la Poste a menti sur les faits de violences et fait mentir depuis onze ans plusieurs de ses salariés pour se débarrasser de syndicalistes ? D'avoir rassemblé plus de 600 personnes lors du procès du 12 juin 2025, des postiers en grève, des syndicalistes CGT, Solidaires, des militants de gauche et d'extrême gauche, déterminés à s'unir face à la répression patronale et d'État indépendamment de leurs étiquettes respectives ?

Gaël, Brahim, Dalila, Mohamed et Yann ont fait appel. De l'audience qui se tiendra en appel, il nous appartiendra de faire le procès d'envoyé spécial au service des patrons et d'en faire une tribune pour exiger la réintégration de Gaël, Yann et Mohamed. S'ils sont définitivement condamnés ce sont toutes nos actions militantes qui seront impactées.

En 2026, La Poste a licencié Samuel, facteur à Thuir et représentant du personnel pour SUD PTT 66. C'est bien son activité syndicale (dénoncer les dysfonctionnements, veiller sur les agents, combattre les suppressions de postes...) qui dérange la direction. La preuve : après avoir analysé le dossier monté par La Poste, deux inspecteurs du travail se sont prononcés contre le licenciement ! Pour avoir fait grève durant le conflit contre la réforme des retraites, Alexandre, facteur à Perpignan, secrétaire général de la CGT FAPT 66 est sanctionné de 24 mois de mise à pied dont 6 avec sursis. Notre camarade s'est donc vu interdire de travailler à La Poste et privé de salaire pendant 18 mois !

LIEN : <https://www.independant.fr/2026/02/20/licenciement-dun-delegate-syndical-a-la-poste-la-mobilisation-se-poursuit-une-procedure-engagee-en-justice-13236438.php>

Et il y en a malheureusement beaucoup d'autres à La Poste. Des centaines, et cette campagne contre la répression va s'attacher à les rendre visibles : Salim, Eric, Yann, Olivier, Stéphanie, Didier, Florence, Nazha, Samir, Florian, Mounir, Willy, Djesmel, Man, Medhi, Gracilien, Thomas, Sébastien...

Mais la lutte contre la répression à La Poste ce sont aussi des victoires : Vincent, secrétaire départemental de SUD Poste 78 qui a définitivement fait condamner la direction de La Poste pour discrimination syndicale, harcèlement et « préjudice direct à l'intérêt collectif de la profession. » C'est aussi le cas de Christophe, de la CGT FAPT 14, qui après avoir été sali par des accusations infondées a arraché sa réintégration au terme d'une bataille juridique acharnée de quatre ans et demie. Nous espérons pareille victoire dans le cadre de la procédure engagée par plusieurs CSE contre la note d'orientation qui permet à La Poste d'imposer ses réorganisations et ses suppressions d'emplois dans tous les métiers.

La répression à La Poste a une logique d'ensemble qui vise à faire taire ceux qui refusent la privatisation à l'œuvre dans l'entreprise. Nous avons besoin de plus de bureaux de Poste dans nos villes, de plus de postiers et postières avec des salaires et des conditions de travail qui nous permettent de vivre et pas de survivre. Une commission d'enquête parlementaire devrait faire toute la lumière sur ces « pratiques baillons. »

Mais la répression n'est pas propre à La Poste, ni à SUD ou la CGT. D'après les chiffres de la confédération CGT ce sont plus de 1000 syndicalistes CGT qui sont sous le coup de la répression. Ils veulent une classe qui se tienne sage parce que nous luttons pour nos conditions de vie et d'existence, contre l'islamophobie et tous les racismes, contre les violences policières, contre la colonisation, les guerres et les agressions militaires, pour la solidarité entre les travailleurs et les peuples du monde entier.

Pour toutes ces raisons, nous devons faire bloc ! Nous sommes aux côtés de Tayeb Khourir de SUD Aérien, de Baptiste Anglade de la CGT 38, de David Pijoan de la FSU 33, d'Anasse Kazib de Sud Rail Gare du Nord, d'Alex Pelico (LIEN : <https://france3-regions.franceinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/ils-ne-ont-meme-plus-semblant-un-responsable-syndical-de-la-poste-risque-24-mois-de-mise-a-pied-pour-avoir-fait- greve-2807966.html>) de Solidaires Informatique 57, de Olivia Zemor présidente d'Europalestine, de Rima Hassan Eurodéputé pour la France Insoumise... et de tous ceux et toutes celles qui font face à la répression et à l'acharnement de l'État et des patrons pour leurs combats pour la justice et l'émancipation.

Ils ne nous empêcheront pas de lutter ! Contre toutes les répressions : toutes et tous à Paris

Manifestation le samedi 20 juin 2026, à 15h

Du Siège de La Banque Postale au Ministère du Travail en passant par le ministère des affaires étrangères.

- Premiers signataires :
- Députés et personnalités**
- Mathilde Panot (députée, et présidente du groupe LFI à l'Assemblée Nationale)
- Éric Coquerel (député LFI)
- Rachel Kéké (ancienne députée LFI)
- Danièle Obono (députée de Paris)
- Aurelien Le Coq (député LFI)
- Thomas Portes (député LFI)
- Smith Anthony (député européen LFI)
- Amyeric Caron (député REV de Paris)
- Fabien Gay (Rédacteur en chef de l'Humanité et sénateur PCF)
- Jean-Pierre Mercier (porte-parole de Lutte ouvrière)
- Olivier Besancenot (porte-parole du NPA l'Anticapitaliste)
- Robert Guédiguian (Réalisateur et producteur)
- Guillaume Meurice (humoriste et chroniqueur radio nova)
- Denis Robert (écrivain et journaliste, fondateur de BLAST)
- Murielle Guilbert (co porte parole de solidaires)
- Julie Ferrua (co porte parole de solidaires)
- Antonin Bernanos (militant antifasciste)
- Anasse Kazib (cheminot et porte parole de Révolution Permanente)
- Elsa Marcel (conseillère municipale à Saint Denis pour Révolution Permanente)
- Gérard Filoche (Secrétaire de l'Après)
- Mickaël Lowy (sociologue et philosophe)
- Antoine Boulangé (FERC Sup CGT)
- Etienne Balibar (Philosophe et universitaire)
- Chloé Jaouen (Juriste, élue France Insoumise à Drancy)
- Yann Quay-Bizet (secrétaire générale de SUD APT Provence Alpes)
- Briolais Cedric (Salarité et délégué syndical CGT, Conseiller Municipal France Insoumise)
- Christophe Musslié (Syndicaliste CGT FAPT 14)
- Jérôme Fichet (CGT Safran Nacelles)
- Anthony Caveriviere (CGT 66)
- Yann Le Merrer (Bureau fédéral SUD PTT)
- Alain Pojolat (militant et syndicaliste)
- Tancrède Ramonet (cinéaste)
- Julie Bonan (cinéaste)
- Pierre-Alain Ducasse (syndicaliste a Sud PTT 33)
- Franchesquin Cyril (syndicaliste à l'UNS CGT-RJJ)
- Pascal Levieux (candidat NFP aux municipales de l'Isle-Jourdain, dans le Gers)
- Eric Cantarutti (ancien secrétaire départementale CGT Gers)
- Christine Romano (conseillère municipale dans la ville de Fréjus)
- Vincent Fournier (secrétaire départemental SUD Poste 78)
- Michel Sidaoui (Sud-Solidaires Gers - UNIRS)
- Angelique Grosmaire (secrétaire Générale de la Fédération SUD PTT)
- Isabelle Dérive (autrice)
- Dorian Gonthier (conseiller municipal à Saint Denis pour Révolution Permanente)
- Christian Porta (CGT Neuhauser et militant Révolution Permanente)
- Adrien Cornet (CGT Total Grandpuits et militant Révolution Permanente)
- Vanessa Pedinotti (CGT Magellium et militante Révolution Permanente)
- Sasha Yaropolskaya (Du Pain et des Roses)
- Dubs Bertrand (CGT Stellantis Mulhouse)
- Ruch Françoise (militante CGT et NPA-R)
- Michel couviaux (CGT groupe Randstad France)
- Romain Altmann (président de la Caisse de solidarité)
- Clément Choulet (Secrétaire national des Jeunes Écologistes)
- Tariq Bettahar (comédien)
- Samah Dellai (maîtresse de conférences en philosophie)
- Florence Allègre (militante anti-repression)
- Daniel Stolla (gynécologue-obstétricien, Marseille)
- Sébastien Dufour (avocat)
- Gérard Deteilh (écrivain)
- Olivier Neveux (Enseignant chercheur à l'ENS Lyon)
- Laurent Martin (SUD CT)
- Bienvenue Colette (militante du mouvement social)
- Pierre Stambul (militant à l'UJFP)
- Faure Jean paul (Auteur)
- Paascale Payssan (au conseil départemental du Gers)
- Pierre Gillet (chercheur au CEPEC).
- Thierry Guitard (Illustrateur de bande dessinée)
- Miriana Mislov (scénariste et écrivaine)
- Bernard Ripert (avocat)
- Marie-Christine Etelin (avocate honoraire)

- Structures syndicales**
- Union Syndicale Solidaires
- Fédération Sud PTT
- Fédération SUD Emploi
- Fédération SUD Commerce
- Fédération SUD CT
- USD CGT 75
- Union Départementale Solidaires 66
- Union Départementale Solidaires 76
- Union Départementale Solidaires 83
- SUD PTT 04/05
- SUD PTT 35
- SUD PTT 44-85
- SUD Poste 66
- SUD PTT 66 TELECOM
- SUD Poste 78
- SUD PTT 83
- SUD Poste 92
- Fédération CNT-PTT
- SUD APT Provence Alpes
- Coordination SUD PTT PACA
- Sud Stellantis Poissy
- CGT Centre Etienne Marcel
- CGT Geodis France Express
- CGT Geodis Calberson
- Collectif CGT Monoprix IDF
- CGT Geodis Gennevilliers distribution et Express
- CNT-IS 65
- CNT-PTT-Languedoc Roussillon
- SUD CT 32
- SUD Education Limousin
- SUD Fedex
- SUD Rail Paris Rive Gauche
- CGT Prévention Sécurité Paris
- CGT Tui France
- CGT Action Sociale 91
- UL CGT Roissy
- Sud éducation 78
- CGT TEPF (travail, emploi, et formation professionnelle)
- SUD santé sociaux 92
- CGT Conseil Départemental 57
- CGT infocom

- Organisations de jeunes**
- Solidaires étudiant e s
- UNEF
- Jeunes Insoumis
- Le Poing Levé
- Coordination Syndicale Etudiante
- Federation syndicale etudiante (FSE)
- Union etudiante (UE)
- NPA Jeunes Révolutionnaires
- UNEF Nanterre
- UNEF Lorraine-Metz
- UNEF Lille
- UNEF Lyon
- UNEF Grenoble
- UNEF Le Mans
- Organisations politiques**
- La France Insoumise
- Nouveau Parti Anticapitaliste-Révolutionnaires (NPA-R)
- Ligue trotskyste de France (LTF)
- Parti communiste révolutionnaire (PCR)
- Révolution Permanente
- L'offensive
- NPA Anticapitaliste (NPA-A)
- L'internationaliste

- Collectifs, coms, associations**
- AFPS 66
- Commission de Mobilisation du TS IDF
- Du Pain et des Roses
- ACIP-ASADO
- PHM France (mouvement populaire pour la santé)

romanciefamily@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

* Indique une question obligatoire

Qui signe l'appel *

☐ Organisation

☐ Personnalité

Nom de l'organisation OU Nom/Prénom personnalité *

Votre réponse

Adresse e-mail *

Votre réponse

Numéro de téléphone

Votre réponse

Envoyer

Effacer le formulaire

N'envoyez jamais de mots de passe via Google Forms.

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google. - Contacter le propriétaire du formulaire - Conditions d'utilisation - Règles de confidentialité

Ce formulaire vous semble suspect ? Signaler

Google Forms